

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX

Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	67,00 €
avec la propriété industrielle	110,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	80,00 €
avec la propriété industrielle	131,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	98,00 €
avec la propriété industrielle	160,00 €
Annexe de la "Propriété industrielle", seule	51,00 €

INSERTIONS LEGALES

la ligne hors taxes :	
Greffé Général - Parquet Général, Associations (constitutions, modifications, dissolutions)	7,50 €
Gérançes libres, locations gérançes	8,00 €
Commerces (cessions, etc...)	8,40 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées, avis financiers, etc...)	8,70 €

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 2.296 du 29 juillet 2009 portant nomination et titularisation d'un Sous-Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique (p. 4536).

Ordonnance Souveraine n° 2.297 du 29 juillet 2009 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite (p. 4537).

Ordonnance Souveraine n° 2.298 du 29 juillet 2009 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée (p. 4537).

Ordonnances Souveraines n° 2.299 et n° 2.300 du 29 juillet 2009 mettant fin au détachement en Principauté de deux Enseignants dans les Etablissements d'enseignement (p. 4538).

Ordonnance Souveraine n° 2.301 du 29 juillet 2009 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite (p. 4539).

Ordonnance Souveraine n° 2.302 du 29 juillet 2009 portant nomination du Premier Président de la Cour d'Appel (p. 4539).

Ordonnance Souveraine n° 2.303 du 29 juillet 2009 portant nomination d'un Chef de Division à la Direction de l'Expansion Economique (p. 4540).

Ordonnance Souveraine n° 2.304 du 29 juillet 2009 portant nomination d'un Administrateur Principal au Ministère d'Etat (Département des Finances et de l'Economie) (p. 4540).

Ordonnances Souveraines n° 2.306 à 2.309 du 29 juillet 2009 mettant fin au détachement en Principauté de quatre Enseignantes dans les Etablissements d'enseignement (p. 4541 et p. 4542).

Ordonnance Souveraine n° 2.347 du 24 août 2009 portant nomination dans l'Ordre du Mérite Culturel (p. 4543).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 4543).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis relatif au recrutement de cinq Elèves fonctionnaires stagiaires, publié au Journal de Monaco du 19 juin 2009 (p. 4543).

Avis de recrutement n° 2009-126 d'un Analyste au Service Informatique (p. 4543).

Avis de recrutement n° 2009-127 d'un Commis-Comptable à l'Office des Emissions de Timbres-Poste (p. 4544).

Avis de recrutement n° 2009-128 d'un Aide-ouvrier professionnel au Service de l'Aménagement Urbain (p. 4544).

Avis de recrutement n° 2009-129 d'un Egoutier au Service de l'Aménagement Urbain (p. 4544).

Avis de recrutement n° 2009-130 d'un Commis-comptable à l'Administration des Domaines (p. 4544).

Avis de recrutement n° 2009-131 d'un Mécanicien d'entretien au Centre des Moyens Techniques Mobiles de la Direction de la Sûreté Publique (p. 4544).

Avis de recrutement n° 2009-132 d'un Contrôleur à l'Administration des Domaines (p. 4545).

Avis de recrutement n° 2009-133 d'un Aide-ouvrier professionnel au Service de l'Aménagement Urbain (p. 4545).

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Avis de recrutement d'un Administrateur chargé des données, grade P.3 au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Section de l'appui informatique, Département de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle (p. 4545).

Avis de recrutement d'un Administrateur chargé des fournisseurs, grade P.3 au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Section des fournisseurs extérieurs, Division des opérations du PCT (p. 4546).

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 2009-083 d'un poste d'Ouvrier d'entretien au Service des Sports et des Etablissements Sportifs (p. 4546).

INFORMATIONS (p. 4547).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 4548 à 4553).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 2.296 du 29 juillet 2009 portant nomination et titularisation d'un Sous-Brigadier de Police à la Direction de la Sûreté Publique.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.665 du 29 septembre 1992 portant nomination d'un Agent de Police ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 3 juin 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Michel GIRAUD, Agent de Police à la Direction de la Sûreté Publique, est nommé en qualité de Sous-Brigadier de Police et titularisé dans le grade correspondant, à compter du 31 août 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf juillet deux mille neuf.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.297 du 29 juillet 2009 admettant un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.169 du 15 juin 2007 portant nomination et titularisation d'un Sous-brigadier de police à la Direction de la Sûreté Publique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 11 mars 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Mario BULGHERONI, Sous-brigadier de police à la Direction de la Sûreté Publique, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, avec effet du 31 août 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf juillet deux mille neuf.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.298 du 29 juillet 2009 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.538 du 13 mai 1992 portant nomination d'un Contrôleur à l'Office des Téléphones ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 11 mars 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Robert PASCUAL, fonctionnaire détaché d'office auprès de la société «MONACO TELECOM», est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 31 août 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf juillet deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.299 du 29 juillet 2009
mettant fin au détachement en Principauté d'un
Enseignant dans les Etablissements d'enseignement.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 9.777 du 11 mai 1990 portant nomination d'un Professeur certifié de Mathématiques dans les établissements scolaires ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.455 du 8 août 2002 rendant exécutoire l'accord entre la Principauté de Monaco et la République française relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 décembre 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Edmond AUGIER, Professeur certifié de Mathématiques, détaché des Cadres français dans les établissements d'enseignement, étant réintégré dans son administration d'origine à compter du 31 août 2009, il est mis fin à son détachement en Principauté, à compter de la date précitée.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf juillet deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.300 du 29 juillet 2009
mettant fin au détachement en Principauté d'un
Enseignant dans les Etablissements d'enseignement.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.001 du 11 février 1977 portant nomination d'un Professeur d'Education Physique et Sportive dans les établissements scolaires ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.455 du 8 août 2002 rendant exécutoire l'accord entre la Principauté de Monaco et la République française relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 décembre 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Claude AZAN, Professeur d'Education Physique et Sportive, détaché des Cadres français dans les établissements d'enseignement, étant réintégré dans son administration d'origine à compter du 31 août 2009, il est mis fin à son détachement en Principauté, à compter de la date précitée.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf juillet deux mille neuf.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.301 du 29 juillet 2009 admettant un magistrat à faire valoir ses droits à la retraite.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 46 de la constitution ;

Vu les articles 3 et 17 de l'ordonnance organique du 9 mars 1918 organisant la Direction des Services Judiciaires ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu Notre ordonnance n° 429 du 23 février 2006 portant nomination du Premier Président de la Cour d'Appel ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Monique FALCHI, épouse FRANCOIS, Premier Président de la Cour d'Appel, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} septembre 2009.

ART. 2.

L'honorariat est conféré à Mme Monique FRANCOIS, Premier Président de la Cour d'Appel.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf juillet deux mille neuf.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.302 du 29 juillet 2009 portant nomination du Premier Président de la Cour d'Appel.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 46 de la constitution ;

Vu les articles 3 de l'ordonnance organique du 9 mars 1918 organisant la Direction des Services Judiciaires ;

Vu la convention franco-monégasque du 8 novembre 2005 destinée à adapter et à approfondir la coopération administrative entre la République française et la Principauté de Monaco, et notamment son article 3 ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Robert CORDAS, Premier Président de la Cour d'Appel de Bourges, mis à Notre disposition par le Gouvernement français, est nommé Premier Président de Notre Cours d'Appel à compter du 1^{er} septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf juillet deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.303 du 29 juillet 2009 portant nomination d'un Chef de Division à la Direction de l'Expansion Economique.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.251 du 8 août 2007 portant nomination et titularisation d'un Administrateur Principal à la Direction de l'Expansion Economique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1^{er} avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Lionel GALFRE, Administrateur Principal à la Direction de l'Expansion Economique, est nommé au grade de Chef de Division, au sein de la même Direction, à compter du 1^{er} septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf juillet deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.304 du 29 juillet 2009 portant nomination d'un Administrateur Principal au Ministère d'Etat (Département des Finances et de l'Economie).

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.290 du 14 septembre 2007 portant nomination d'un Administrateur au Ministère d'Etat (Département des Finances et de l'Economie) ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1^{er} avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Julien VEGLIA, Administrateur au Ministère d'Etat (Département des Finances et de l'Economie), est nommé au grade d'Administrateur Principal, au sein de la même entité, à compter du 1^{er} septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf juillet deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.306 du 29 juillet 2009 mettant fin au détachement en Principauté d'une Enseignante dans les Etablissements d'enseignement.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 13.851 du 12 janvier 1999 portant nomination d'une Institutrice dans les établissements d'enseignement ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.455 du 8 août 2002 rendant exécutoire l'accord entre la Principauté de Monaco et la République française relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 décembre 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Marie-Hélène DUPUY, épouse LANTHEAUME, Professeur des Ecoles, détachée des Cadres français dans les établissements d'enseignement, étant réintégrée dans son administration d'origine à compter du 1^{er} septembre 2009, il est mis fin à son détachement en Principauté, à compter de la date précitée.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf juillet deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.307 du 29 juillet 2009 mettant fin au détachement en Principauté d'une Enseignante dans les Etablissements d'enseignement.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.669 du 14 octobre 1975 portant nomination d'un Professeur d'Histoire et de Géographie dans les établissements d'enseignement ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.455 du 8 août 2002 rendant exécutoire l'accord entre la Principauté de Monaco et la République française relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 14 janvier 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Michelle REBAGLY, épouse NOERO, Professeur d'Histoire et de Géographie, détachée des Cadres français dans les établissements d'enseignement, étant réintégrée dans son administration d'origine à compter du 1^{er} septembre 2009, il est mis fin à son détachement en Principauté, à compter de la date précitée.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf juillet deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.308 du 29 juillet 2009 mettant fin au détachement en Principauté d'une Enseignante dans les Etablissements d'enseignement.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 10.564 du 1^{er} juin 1992 portant nomination d'un Professeur de lycée professionnel de 2^{ème} grade d'anglais dans les établissements d'enseignement ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.455 du 8 août 2002 rendant exécutoire l'accord entre la Principauté de Monaco et la République française relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 4 mars 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Françoise DARCHY, épouse WENDEN, Professeur de lycée professionnel de 2^{ème} grade d'anglais dans les établissements d'enseignement, détachée des Cadres français, étant réintégrée dans son administration d'origine à compter du 1^{er} septembre 2009, il est mis fin à son détachement en Principauté, à compter de la date précitée.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf juillet deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.309 du 29 juillet 2009 mettant fin au détachement en Principauté d'une Enseignante dans les Etablissements d'enseignement.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.787 du 19 janvier 1987 portant nomination d'une Institutrice dans les établissements scolaires ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.455 du 8 août 2002 rendant exécutoire l'accord entre la Principauté de Monaco et la République française relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 15 avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Anita FRERET, épouse BERSIHAND, Institutrice, détachée des Cadres français dans les établissements d'enseignement, étant réintégrée dans son administration d'origine à compter du 1^{er} septembre 2009, il est mis fin à son détachement en Principauté, à compter de la date précitée.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf juillet deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

*Ordonnance Souveraine n° 2.347 du 24 août 2009
portant nomination dans l'Ordre du Mérite Culturel.*

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'ordonnance souveraine n° 689 bis du 31 décembre 1952 portant création de l'Ordre du Mérite Culturel ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre du Mérite Culturel :

Au grade de CHEVALIER :

M. Patrick O'DWYER, Président de l'Association Internationale de Théâtre Amateur,

Mme Mary-Brigid PEARS, Délégué du Centre Irlandais du Théâtre Amateur ;

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-quatre août deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros TTC.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis relatif au recrutement de cinq Elèves fonctionnaires stagiaires, publié au Journal de Monaco du 19 juin 2009.

Il est rappelé que par arrêté ministériel n° 2009-298 du 15 juin 2009, a été ouvert un concours en vue du recrutement de cinq Elèves fonctionnaires stagiaires.

Les candidatures à ce concours sont à adresser à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, avant le 14 septembre 2009.

Avis de recrutement n° 2009-126 d'un Analyste au Service Informatique.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Analyste au Service Informatique, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 412/515.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur de niveau Baccalauréat +4 dans le domaine de l'informatique ;

- être Elève-fonctionnaire titulaire ou, à défaut disposer d'une expérience professionnelle de deux années dans le domaine des technologies de développement sur Site central IBM Z 9 (CICS,

DB2, COBOL,...) et/ou dans le développement d'applications dans le domaine des nouvelles technologies (Lots Notes, Java, Visual Basic) ;

- disposer de connaissances professionnelles de la langue anglaise.

Avis de recrutement n° 2009-127 d'un Commis-Comptable à l'Office des Emissions de Timbres-Poste.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Commis-Comptable à l'Office des Emissions de Timbres-Poste pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 289/379.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme du Baccalauréat dans le domaine de la comptabilité ;
- maîtriser l'utilisation des outils informatiques (Word, Excel) ;
- posséder des notions de langues anglaise et italienne.

Avis de recrutement n° 2009-128 d'un Aide-ouvrier professionnel au Service de l'Aménagement Urbain.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Aide-ouvrier professionnel au Service de l'Aménagement Urbain pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 236/322.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder une formation pratique en matière de travaux de maçonnerie et de peinture ;
- avoir de bonnes connaissances en matière de maintenance d'équipement urbain ;
- une expérience professionnelle en matière de travaux de menuiserie serait appréciée.

Avis de recrutement n° 2009-129 d'un Egoutier au Service de l'Aménagement Urbain.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Egoutier au Service de l'Aménagement Urbain (Section Assainissement) pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 236/322.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder une qualification professionnelle en matière de plomberie et/ou une expérience en matière d'entretien de réseaux d'assainissement ;
- avoir des connaissances en maçonnerie ou plomberie ;
- être titulaire du permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules légers) ;
- la possession du permis de conduire de la catégorie "C" (poids lourds) est souhaitée.

Avis de recrutement n° 2009-130 d'un Commis-comptable à l'Administration des Domaines.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Commis-comptable à l'Administration des Domaines pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 289/379.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un Baccalauréat dans le domaine de la comptabilité ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, etc.).

Avis de recrutement n° 2009-131 d'un Mécanicien d'entretien au Centre des Moyens Techniques Mobiles de la Direction de la Sécurité Publique.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Mécanicien d'entretien au Centre des Moyens Techniques Mobiles de la Direction de la Sécurité Publique pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 256/380.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un C.A.P. de mécanique automobile ;
- justifier d'une expérience professionnelle d'au moins quatre années dans le domaine de la mécanique automobile ;
- posséder de bonnes connaissances en la matière d'électricité et d'électronique automobile ;
- une expérience dans le domaine de la mécanique moto serait appréciée ;
- être apte à assurer un service de jour et de nuit, week-ends et jours fériés compris.

Il est précisé que des épreuves pourraient être organisées afin de départager les candidats en présence.

Avis de recrutement n° 2009-132 d'un Contrôleur à l'Administration des Domaines.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Contrôleur à l'Administration des Domaines pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 324/414.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme du baccalauréat dans le domaine de la comptabilité,
- posséder une expérience professionnelle d'au moins deux années, ou, un nombre d'années d'études complémentaires dans le domaine de la comptabilité d'au moins deux ans ;
- maîtriser l'outil informatique (Word, Excel, Lotus Notes).

Avis de recrutement n° 2009-133 d'un Aide-ouvrier professionnel au Service de l'Aménagement Urbain.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Aide-ouvrier professionnel au Service de l'Aménagement Urbain pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 236/322.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder une formation pratique en matière de travaux d'électricité ;
- avoir de bonnes connaissances en matière de maintenance d'équipement urbain ;

- être titulaire du permis de conduire de la catégorie "B" (véhicules légers) ;

- la possession du permis de conduire de la catégorie "C" (poids lourds) est souhaitée.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;
- une copie des titres et références ;
- un curriculum-vitae ;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la lettre de motivation.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Avis de recrutement d'un Administrateur chargé des données, grade P3 au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Section de l'appui informatique, Département de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle.

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste d'Administrateur des données, à la section de l'appui informatique du service mondial d'information en matière de propriété intellectuelle du Département de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle de l'OMPI, qui a son siège à Genève (Suisse).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder un diplôme universitaire en sciences informatiques ou une formation ou une expérience équivalente dans le domaine de l'information en matière de brevets ;

- avoir au moins 6 années d'expérience professionnelle, de préférence dans le domaine de la collecte et de l'analyse de grands volumes de données dans un environnement international, si possible dans le domaine de l'information en matière de brevets ;

- avoir une connaissance des normes relatives aux formats de données (XML, SGML, TIFF, JPEG) et des outils correspondants, la connaissance des normes de présentation des données de brevet (ST 32, ST 33, ST 34, ST 35) constituerait un avantage certain ;

- avoir la connaissance des langages JAVA et Perl, des environnements de programmation libres et des environnements de base de données, notamment Oracle, MySQL ou produits similaires ;

- avoir une excellente connaissance du français ou de l'anglais et une bonne connaissance pratique de l'autre langue, la connaissance de l'espagnol constituerait un avantage.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidature doivent être présentées avant le 1^{er} octobre 2009 au plus tard sur le site de l'OMPI (<http://www.wipo.int/hr/fr/>) en rappelant le numéro du poste W127.

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

Avis de recrutement d'un Administrateur chargé des fournisseurs, grade P.3 au sein de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), Section des fournisseurs extérieurs, Division des opérations du PCT.

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste d'Administrateur chargé des fournisseurs, à la section des fournisseurs extérieurs de la Division des opérations du PCT de l'OMPI, qui a son siège à Genève (Suisse).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder un diplôme universitaire ou une qualification équivalente ;

- avoir une excellente connaissance de l'anglais et une très bonne connaissance d'au moins une autre langue de publication du PCT, à savoir le français, l'arabe, l'allemand, le chinois, le coréen, l'espagnol, le japonais, le portugais ou le russe ;

- avoir au moins 6 années d'expérience professionnelle, de préférence dans le domaine des achats, du droit, de la gestion ou de la compatibilité ;

- avoir une connaissance des pratiques en matière d'appel d'offres, de sélection des fournisseurs, d'achats et d'établissement de contrats.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidature doivent être présentées avant le 1^{er} octobre 2009 au plus tard sur le site de l'OMPI (<http://www.wipo.int/hr/fr/>) en rappelant le numéro du poste W128.

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 2009-083 d'un poste d'Ouvrier d'entretien au Service des Sports et des Etablissements Sportifs.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Ouvrier d'entretien est vacant au Service des Sports et des Etablissements Sportifs.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- justifier d'une expérience professionnelle en matière de nettoyage des bâtiments publics, dans l'entretien des terrains de sports et plus particulièrement des piscines ;

- être apte à assurer toute tâche de nettoyage et à porter des charges lourdes ;

- posséder un bon contact avec le public ;

- faire preuve d'un esprit d'équipe ;

- avoir de très bonnes aptitudes manuelles ;

- des connaissances dans le traitement de l'eau et dans les différents corps de métiers du bâtiment seraient appréciées ;

- posséder le permis de conduire de catégorie B ;

- une formation en matière de prévention incendie et/ou de secourisme serait appréciée ;

- être d'une grande disponibilité en matière d'horaires de travail.

L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils devront assumer les horaires liés à l'emploi notamment les week-ends et jours fériés.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne l'avis de vacance visé ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
- un curriculum-vitae ;
- deux extraits de l'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
- un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
- une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS*La Semaine en Principauté**Manifestations et spectacles divers**Hôtel Hermitage - Limun Bar*

Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Cathédrale de Monaco

le 30 août, à 17 h,
Festival International d'Orgue avec Eric Lebrun et Marie-Ange Leurent (France).

le 6 septembre, à 17 h,
Festival International d'Orgue avec Saki Aoki (Japon).

Expositions*Musée Océanographique*

Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,
Le Micro-Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Exposition de l'œuvre océanographique du Prince Albert I^{er} de Monaco «La Carrière d'un Navigateur».

jusqu'au 30 novembre, de 10 h à 19 h,

Exposition «les Glaces Polaires pour les générations futures».

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h.

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

Hall du Café de Paris

jusqu'au 31 août,
Exposition des œuvres de Mateo Mornar.

Grimaldi Forum Monaco

jusqu'au 13 septembre, de 10 h à 20 h (les jeudis et samedis jusqu'à 22 h),

Espace Ravel - exposition «Moscou : Splendeurs des Romanov».

Jardin Exotique

jusqu'au 20 septembre, de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h,
Exposition de peintures sur le thème «Nuances d'été» à la Salle Marcel Kroenlein.

Le Métropole

jusqu'au 5 septembre,
Exposition de sculptures de Quirin Mayer.

Maison de l'Amérique Latine (sauf les dimanches et jours fériés),
jusqu'au 29 août, de 15 h à 20 h,

Exposition de peintures de Fulvio Iacobino : «Le Surréalisme à Fleur de Peau».

du 2 au 19 septembre, de 15 h à 19 h,

Exposition de Sculptures de Didier Duret : «Bronze en adolescence».

Fondation Prince Albert II de Monaco

jusqu'au 8 octobre,
«Eco-Art-Parade 2009» : Exposition artistique environnementale.

Galerie Malborough Monaco

jusqu'au 18 septembre, de 11 h à 18 h (sauf les week-ends et jours fériés)

Exposition de peintures et sculptures de Manolo Valdès.

Jardins des Boulingrins

jusqu'au 30 septembre,
Exposition de sculptures monumentales de Manolo Valdès.

Sporting d'Hiver

jusqu'au 31 août, de 10 h à 19 h,

Salle des Arts : Exposition du rideau de scène «Le Train bleu» de Picasso.

Nouveau Musée National de Monaco

jusqu'au 27 septembre, de 10 h à 18 h,

Exposition «Etonne-moi !» de Serge Diaghilev.

Galerie l'Entrepôt

jusqu'au 30 septembre, de 15 h à 19 h,

Expositions des œuvres de Marcel Chirnoaga, Tia Peltz et Marcel Olinescu sur le thème «Le Réalisme Socialiste Roumain».

Congrès*Le Sporting d'Hiver*

du 5 au 10 septembre,

53^{ème} Rendez-Vous de Septembre des Assureurs.*Grimaldi Forum*

du 31 août au 4 septembre,

XVI Congrès Mondial de l'U.I.P.

Sports*Monte-Carlo Golf Club*

le 30 août,

Coupe Paul Hamel - Foursome Mixed Stableford.

le 6 septembre,

Coupe Santero - Stableford.

le 13 septembre,

Coupe Rizzo, Medal.

Triathlon

le 6 septembre,

«Monaco Ironman 70.3». Départ de la course sur la Plage du Larvotto, arrivée Place du Casino.

Football

jusqu'au 28 août,

UEFA - 12^{ème} Journées du Football Européen.

le 28 août, à 20 h 45,

Supercoupe de l'UEFA 2009.

le 12 septembre, à 19 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco - Paris Saint Germain.

**INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES****PARQUET GENERAL**

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 12 août 2009 enregistré le nommé :

- FILICI Mario

Né 8 février 1953 à Genazzano Province de Rome (Italie)

De Carlo et de Angela

De nationalité italienne

Demeurant Via Delle Ginestre 12 - 00181 Rome (Italie)

Et/ou sans domicile ni résidence connus,

est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 22 septembre 2009, à 9 h 30, sous la prévention de recel de vol.

Délit prévu et réprimé par les 339, 325, 309, 315, 318, 26 et 27 du Code Pénal et 9-1 et 21 du Code de Procédure Pénale.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
G. DUBES.

Premier Substitut du Procureur Général

GREFFE GENERAL**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Emmanuel ROBIN, Juge Commissaire de la liquidation des biens de la S.A.M. CEDIBAT a, conformément à l'article 428 du code de commerce, taxé les frais et honoraires

revenant au syndic Christian BOISSON dans la liquidation des biens susvisée.

Monaco, le 24 août 2009.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

**CESSION D'ELEMENTS DE FONDS DE
COMMERCE**

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu le 13 août 2009, par le notaire soussigné, Mme Geneviève PEILLON, commerçante, domiciliée 1, avenue Saint-Roman, à Monaco, a cédé, à la "S.A.M. AZUR TECH", au capital de 152.000 € et siège à Monaco 3, rue Plati, les éléments d'un fonds de commerce d'entreprise générale de nettoyage de locaux, connu sous le nom de "CLEAN", exploité "Villa Byron" numéro 2A, boulevard de Suisse, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 28 août 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

"OPERA GALLERY MONACO"

(Société Anonyme Monégasque)

**AUGMENTATION DE CAPITAL
MODIFICATION AUX STATUTS**

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 2 avril 2009, les actionnaires de la société

anonyme monégasque dénommée "OPERA GALLERY MONACO", ayant son siège 1, avenue Henry Dunant, à Monte-Carlo ont décidé d'augmenter le capital social de la somme de 150.000 € à celle de 153.900 €, et de modifier l'article 6 des statuts.

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 2 juillet 2009.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 17 août 2009.

IV.- La déclaration de souscription et de versement d'augmentation de capital a été effectuée par le Conseil d'Administration suivant acte reçu par M^e REY, le 17 août 2009.

V.- L'assemblée générale extraordinaire du 17 août 2009 dont le procès-verbal a été déposé au rang des minutes de M^e REY, le même jour, a constaté la réalisation définitive de l'augmentation de capital et la modification de l'article 6 des statuts qui devient :

"ARTICLE 6.

Capital

Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE TROIS MILLE NEUF CENTS EUROS (153.900 €) divisé en MILLE VINGT-SIX (1.026) actions de CENT CINQUANTE (150) EUROS chacune de valeur nominale, intégralement souscrites et libérées."

VI.- Une expédition de chacun des actes précités a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco, le 24 août 2009.

Monaco, le 28 août 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

—
“FIDUCIAIRE CFM”

(Société Anonyme Monégasque)

—
DISSOLUTION ANTICIPEE

I.- Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 22 juin 2009, les actionnaires de la société anonyme monégasque dénommée “FIDUCIAIRE CFM”, ayant son siège 11, boulevard Albert 1^{er}, à Monaco, ont notamment décidé :

a) La dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du trente juin deux mille neuf et la fixation du siège de la liquidation au siège social, 11, boulevard Albert 1^{er}, à Monaco.

b) De nommer, en qualité de liquidateur pour la durée de la liquidation :

Mme Marie-Odile JORIS, domiciliée 11, boulevard Albert 1^{er}, à Monaco, à qui sont conférés les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, même à l'amiable, payer les créanciers et répartir le solde disponible.

II.- Une photocopie certifiée conforme du procès-verbal de ladite assemblée du 22 juin 2009, a été déposée, au rang des minutes du notaire soussigné, par acte du 18 août 2009.

III.- Une expédition de l'acte de dépôt, précité, du 18 août 2009 a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 24 août 2009.

Monaco, le 28 août 2009.

Signé : H. REY.

S.C.S. «TORRE et Cie»
«MONACO YACHT TEMPTATION»

Société en Commandite Simple
au capital de 30.000,00 euros
Siège social : 20 , avenue de Fontvieille - Monaco

—
TRANSFORMATION EN SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE

—
Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'une délibération en date du 14 juillet 2009, l'assemblée générale des associés a décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination sociale est : MONACO YACHT TEMPTATION.

L'objet de la société, sa durée, son siège social, le montant du capital social, la personne autorisée à gérer et administrer la société demeurent inchangés.

Un original de l'acte précité a été déposé au Greffe du Tribunal de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 août 2009.

Monaco, le 28 août 2009.

—
S.A.R.L. MOLIPOR

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 128.000,00 euros
Siège social : 8, rue Notre Dame de Lorète - Monaco

—
CHANGEMENT DE GERANCE

—
Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 16 juin 2009, enregistré à Monaco le 3 juillet 2009, folio 50V, case 3, il a été procédé à la désignation comme Gérante de Mme Dominique ATLAN, en sus de M. Philippe SMANIOTTO.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 7 août 2009.

Monaco, le 28 août 2009.

AVIS

Aux termes d'un acte reçu par M^e Charles BENCHETRIT, Notaire à Villefranche-Sur-Mer (06230) - 8, avenue Sadi-Carnot, le 7 juillet 2009, M. Didier Guy Pierre NICOLAS, Artisan Taxi à Monaco, époux de Mme Evelyne BOUSQUET, demeurant à Eze (06360), 31 chemin des Œillets, né à Nice le 3 novembre 1959 ;

A déclaré insaisissable en application des dispositions de l'article L526-1 du Code du commerce, sa résidence principale située à Eze (Alpes-Maritimes) 06360 - 31, chemin des Œillets, cadastrée section BD n° 361.

Cette déclaration n'a d'effet qu'à l'égard des créanciers professionnels du déclarant dont la créance est née après la publication de l'acte au bureau des hypothèques, intervenue au 4^e Bureau des Hypothèques de Nice le 29 juillet 2009, volume 2009P n° 3194.

Monaco, le 28 août 2008.

BUSINESS AIDES ASSOCIATES

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 euros
Siège social : Le Roqueville
20, boulevard Princesse Charlotte - Monaco

AVIS DE CONVOCATION

Les actionnaires de la SAM BUSINESS AIDES ASSOCIATES sont convoqués au siège social en assemblée générale ordinaire le mardi 15 septembre 2009, à 14 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice social clos le 31 décembre 2008 ;

- rapport des Commissaires aux Comptes sur le même exercice ;

- approbation des comptes ;

- quitus à donner aux Administrateurs ;

- affectation des résultats ;

- autorisation à donner aux Administrateurs en conformité de l'article 23 de l'ordonnance du 5 mars 1895 ;

- fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes et nomination des nouveaux Commissaires aux Comptes pour les exercices 2009, 2010 et 2011 ;

- questions diverses.

Et en assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra à l'issue de l'assemblée générale ordinaire, toujours au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- décision à prendre pour la mise en liquidation ou la continuation de la société suite à la perte des trois quarts du capital social ;

- questions diverses.

ASSOCIATION

Conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations, le Ministre d'Etat délivre récépissé de la déclaration de modification des statuts datée du 8 juillet 2009 de l'association dénommée «Académie de Self-Défense de Monaco ».

Ces modifications portent sur une refonte complète des statuts.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 21 août 2009
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	7.599,50 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	5.352,01 EUR
Monaco Valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	391,58 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	19.553,38 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	279,75 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.396,87 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.949,46 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.273,10 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.857,06 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.246,20 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.106,45 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.274,35 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.160,23 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	860,98 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	716,13 USD
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.330,61 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.018,48 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.147,06 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	787,40 EUR
Capital Long Terme	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.109,69 EUR
Monaco Globe Spécialisation				
Fonds à 5 compartiments :				
Compartiment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.293,06 EUR
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	285,54 USD
Compartiment Sport Bond Fund	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	601,20 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.109,15 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.151,03 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	10.848,76 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	865,42 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.846,46 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.504,33 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	786,09 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	613,63 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	976,80 USD
Monaco Total Return Euro	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	970,63 EUR
Monaco Total Return USD	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	958,14 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.081,22 EUR
Objectif Rendement 2014	07.04.2009	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.019,59 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 20 août 2009
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.060,29 EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.057,97 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 25 août 2009
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.796,18 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	30.07.1988	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	512,63 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 30 juin 2009
Monaco Court Terme Alternatif	07.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	8.746,73 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00